



SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09

site internet : <https://snudifo69.com/> e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Déclaration du SNDI-FO à la CAPD du 6 juillet

Monsieur l'inspecteur d'académie

Tout d'abord, la FNEC FP-FO vous souhaite la bienvenue dans le département du Rhône, département qui comme beaucoup d'autres a été marqué par les événements survenus la semaine dernière

La mort du jeune Nahel, évitable, dramatique et inacceptable a provoqué une vague une vague de colère et de protestation sans précédent du point de vue de l'intensité, dans la Métropole comme dans toutes les principales agglomérations du pays.

D'après l'INSEE, dans la métropole de Lyon, le taux de pauvreté atteint 16,2 % de la population, soit 225 000 personnes. L'institut a ainsi recensé 75 500 mineurs pauvres dans la métropole, dont un quart vivent à Lyon. Quatre sur dix se concentrent dans les territoires les plus pauvres de la métropole situés au sud et à l'est : Bron, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Vénissieux, Villeurbanne...

Depuis un an le gouvernement a réduit l'indemnisation des chômeurs, expérimente le travail obligatoire pour les allocataires du RSA, persiste à remettre en cause l'accès aux études supérieures via Parcoursup, remet en cause l'hôpital public et l'Ecole publique en supprimant notamment 2000 postes d'enseignants pour la rentrée 2023 et a augmenté de 2 ans l'âge de départ pour pouvoir bénéficier de la retraite. Si officiellement l'inflation tourne autour de 6 %, personne ne conteste que le prix des denrées alimentaires ait augmenté de 17 % en un an.

L'ensemble de cette politique de violence sociale imposée contre la volonté de la population ne peut avoir que des conséquences catastrophiques.

L'ordre du jour de cette CAPD est consacré aux recours temps partiels. Face à l'aggravation des conditions de travail, de nombreux collègues sont contraints de faire une demande de temps partiel pour pouvoir concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Ce droit a malheureusement été remis en cause année après année de manière à faire gagner des moyens d'enseignement à la DSDEN. Pour la FNEC FP-FO c'est par les créations de postes à hauteur des besoins et non par la limitation du droit à temps partiel que l'on doit permettre à chaque classe d'avoir un enseignant.

A ce propos, nous saluons la décision du recteur de recruter la quasi-totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires. Cet afflux d'enseignants devrait vous permettre d'avoir une situation meilleure que prévue à la rentrée et donc de donner satisfaction à l'ensemble des recours temps partiels. C'est la demande que nous vous formulons aujourd'hui.

Enfin et pour conclure, pouvez-vous nous indiquer quand est-ce que les lauréats du concours connaîtront leur affectation et quand est-ce que les candidats inscrits sur les listes complémentaires auront confirmation de leur recrutement ?

Je vous remercie